

## *Les commerçants déçus par l'acquittement de « l'homme aux muffins »*

8 février 2012

Comeos, la fédération du commerce et des services en Belgique, fait part de sa déception face à l'acquittement de Steven D, dit « l'homme aux muffins », estimant que la Cour d'appel de Gand émet ainsi un signal particulièrement mauvais.

En mai 2011, le « voleur de muffins » avait été condamné devant le tribunal correctionnel à six mois de prison avec sursis, sur la base de quatre éléments : le vol de deux sachets de muffins ; l'utilisation de violence à l'encontre de travailleurs du supermarché qui lui ont demandé à plusieurs reprises de cesser ses pratiques ; son comportement récidiviste, qu'il a lui-même avoué (en déclarant que cela fait plus de dix ans qu'il vole de la nourriture dans les conteneurs) et le fait qu'il redistribuait ou vendait de la nourriture, mettant ainsi la santé d'autrui en danger.

« C'est surtout ce dernier fait qui est particulièrement grave », souligne Dominique Michel, Administrateur délégué de Comeos. « Steven D. ne pouvait à aucun moment apprécier pourquoi des surplus alimentaires aboutissaient dans un conteneur. Or il redistribuait cette nourriture, sans égard pour les conséquences de ses actes ».

### limiter le surplus

Le commerçant a tout intérêt à limiter les excédents à un minimum absolu : ce qu'il ne peut vendre est pure perte. Pour pouvoir quand même offrir un large assortiment chaque jour dans les rayons, le commerçant est toutefois inévitablement confronté à des surplus. Il existe trois possibilités pour les éliminer :

1. La vente rapide. Les aliments dont la date limite de conservation ou de consommation est presque atteinte sont vendus avec réduction dans le magasin.
2. Les banques alimentaires. Chaque année, les supermarchés offrent l'équivalent de 2 millions de repas aux banques alimentaires.
3. La destruction. Lorsque les aliments ne peuvent plus être proposés à la vente (date de conservation dépassée, chaîne du froid rompue, contamination, ...), ils doivent être détruits. Cette tâche est assurée par des sociétés spécialisées, qui produisent, entre autres, du biogaz. Dans l'attente d'être collectés, ces surplus sont stockés dans des conteneurs.

### Pas de zone grise en sécurité alimentaire

Nous ne pouvons faire aucune concession en matière de sécurité alimentaire : chacun a droit à une alimentation sûre. C'est précisément pour cette raison que les supermarchés collaborent avec les banques alimentaires. Les denrées alimentaires que celles-ci reçoivent des commerçants doivent être transportées et conservées d'une manière sûre. Les banques alimentaires et les commerçants doivent aussi garantir la traçabilité : s'il s'avérait que des aliments posent problème, ils doivent pouvoir être immédiatement retirés de la circulation, dans les banques alimentaires aussi. Voilà pourquoi il est exclu que les banques alimentaires acceptent de la nourriture de la part de « fouilleurs de poubelles ».

Dans de nombreux cas, les surplus ne peuvent toutefois pas être collectés par les banques

alimentaires, parce que toutes les conditions ne sont pas remplies : les banques alimentaires ne sont pas équipées pour circuler dans tout le pays pour y collecter de petites quantités de surplus, elles ne disposent pas de capacités de réfrigération suffisantes, il se peut qu'elles ne puissent pas proposer les denrées alimentaires assez rapidement à la consommation, ... Par conséquent, il subsiste des surplus par point de vente – et c'est le commerçant qui décide ce qu'il va en advenir. De petites quantités sont offertes aux CPAS locaux, à une maison de repos ou à des organisations caritatives. Mais il est exclu que de la nourriture « périmée » soit proposée à la consommation : la loi ne l'autorise pas.

« Suite au jugement intervenu hier, les commerçants se voient maintenant contraints de protéger davantage les conteneurs à déchets », conclut Dominique Michel. « Cela se faisait déjà à beaucoup d'endroits – au moyen de cadenas, de caméras de surveillance et même d'espaces complètement fermés. Qu'il faille encore procéder à des investissements supplémentaires pour protéger de la nourriture impropre à la consommation, c'est hallucinant ».

Contact : [Peter Vandenberghe](#)